



Cahier des charges de l'appel d'offres ouvert de la DAFPEN

Ce cahier des charges précise les conditions de participation à l'appel d'offres de l'académie d'Amiens en matière de formation des personnels.

L'académie compte 34 000 personnels, dont 25 000 enseignants (11000 1^{er} degré et 14000 2nd degré), 1000 cadres, 3000 personnels d'éducation, 500 personnels du secteur santé social et 4500 personnels administratifs et techniques. La DAFPEN est en charge de la formation de ces personnels.

La réponse à l'appel d'offres se fait en deux temps.

1^{er} temps : compléter le formulaire en ligne via le lien suivant :

<http://enquetes2.ac-amiens.fr/SurveyServer/s/DAFPEN2/Appel-offres-PAF/questionnaire.htm>

2^{ème} temps : les offreurs pré sélectionnés seront auditionnés à partir du 27 avril 2020.

La période de soumission via le formulaire est ouverte du lundi 30 mars au jeudi 23 avril 2020.

Toutes les propositions feront l'objet d'une réponse de la part de la DAFPEN dans les 15 jours qui suivent la fin de l'appel d'offres.

Les thématiques de formation de l'appel d'offres

La commission académique de la formation a retenu les thématiques suivantes pour cet appel d'offres :

Le management et la gestion des ressources humaines

Publics cibles :

1. Cadres pédagogiques
2. Cadres des personnels non enseignants

La proposition doit être progressive (de public néophyte à public confirmé).

Les différentes modalités de formation doivent être mobilisées (à distance et en présentiel), un accompagnement est souhaité.

Trois sous thématiques peuvent être approfondies dans les propositions (de manière séparée)

- La gestion du temps
- La gestion des conflits
- La gestion de crise

Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique

Publics cibles :

1. Enseignants des écoles
2. Directeurs d'écoles
3. Inspecteurs 1^{er} degré



4. Enseignants des collèges et lycées
5. CPE
6. Personnels d'éducation (ATSEM, AED, AESH)
7. Personnels de direction des EPLE
8. Inspecteurs du second degré
9. Personnels des services administratifs
10. Personnels du secteur santé et social
11. Cadres administratifs
12. Cadres du secteur santé social

Le service public d'éducation est à l'interface de nombreuses dimensions de la vie sociale et économique. Les agents sont confrontés à de nombreuses situations susceptibles d'avoir des conséquences juridiques.

L'objectif de la formation est de sensibiliser tous les agents de l'éducation nationale aux cadres juridiques dans lesquels ils évoluent et de leur fournir les moyens simples de rester dans le cadre établi par l'institution. La réponse à cette offre implique une fine connaissance du cadre organisationnel de l'éducation nationale et la spécificité du cadre de chacun des publics cibles.

La formation peut comprendre un tronc commun inter-catégoriel et des volets spécifiques à chaque public.

La proposition doit être progressive (de public néophyte à public confirmé).

Les réponses ciblées sur un public précis sont acceptées.

Les différentes modalités de formation doivent être mobilisées (à distance et en présentiel), un accompagnement est souhaité.

La déontologie du fonctionnaire

Public cible :

Tous personnels de l'éducation nationale.

L'objectif est une sensibilisation aux questions déontologiques dans l'esprit de la loi du 21 avril 2016. (droits, devoirs et obligations des fonctionnaires).

La formation proposée peut comporter des niveaux d'approfondissement progressifs de néophyte à confirmé. Elle doit mobiliser une partie à distance, et des situations pratiques en lien avec les activités de l'éducation nationale.

Exemples : la probité pour un professeur, un cadre, un personnel de santé, un personnel administratif, ..., la confidentialité, la neutralité, etc... Droits et devoirs d'un AESH ou d'un ATSEM, etc.

Le travail en équipe, les collectifs de travail.

Publics cibles :

1. Cadres pédagogiques
2. Cadres des personnels non enseignants



Plusieurs équipes travaillent sur la thématique dans l'académie, en lien avec des laboratoires de recherche. L'objectif de cet appel d'offres est de compléter ces travaux de fond avec l'apport d'autres équipes ou laboratoires

Un deuxième volet « formation » vise à sensibiliser les personnels à cette dimension du travail d'autre part.

La partie formation peut comprendre un tronc commun inter-catégoriel et des volets spécifiques à chaque public.

La proposition doit être progressive (de public néophyte à public confirmé).

Les réponses ciblées sur un public précis sont acceptées.

Les différentes modalités de formation doivent être mobilisées (à distance et en présentiel), un accompagnement est souhaité.

Sciences cognitives et apprentissages

Public cible :

1. Personnels enseignant
2. Cadre pédagogiques.

L'académie expérimente les « Cogni Classes » et ponctuellement d'autres approches en lien avec les sciences cognitives. L'appel d'offres vise à renforcer les apports de la recherche en lien avec les spécificités des publics de l'académie et des différents domaines des apprentissages.

L'offre doit comporter un volet sensibilisation, un projet de recherche action impliquant les équipes du terrain, un protocole d'évaluation du projet.

La réponse sur un niveau d'enseignement, un public identifié, une discipline ou une spécialité est possible.